

coalitions d'États ou des structures ayant la volonté politique et les moyens de les conduire.³³ La tendance onusienne à sous-traiter certaines opérations, comme au Kosovo et au Timor Oriental en 1999, semble conforter une telle vision.

Cependant, les conséquences politiques d'une régionalisation du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique peuvent être très importantes et comportent quelques dangers. D'abord, cela pourrait constituer un feu vert pour des puissances occidentales qui cherchent à réduire au minimum leurs implications directes dans la résolution des conflits en Afrique.³⁴ Une des principales craintes est que cette spécialisation risque de déboucher sur une sorte de *tribalisation* des interventions de paix dans le monde qui laisserait les africains se débrouiller avec leurs problèmes. Ce qui pourrait encourager un désengagement de la communauté internationale du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, donc une remise en cause du principe de la solidarité internationale inscrite dans la Charte de l'ONU.

Un autre risque tient au fait que l'ONU, à travers le Conseil de sécurité, aurait tout au plus un rôle marginal. Elle pourrait conserver son rôle de légitimation politique ou morale. Mais encore faudrait-il que toute initiative se prenne avec l'aval du Conseil. Ce qui n'est pas garanti. En réalité, une des principales mises en garde contre une telle formule est qu'elle risque d'ouvrir la voie à la domination et à l'unilatéralisme des puissances régionales (ou *hégémons*) en Afrique. Sans parler des craintes et des divisions politiques que cela pourrait nourrir - l'exemple du Nigeria en Afrique de l'Ouest lors de l'intervention au Libéria est parlant - il faut reconnaître qu'une main mise des puissances régionales pourrait avoir pour effet de réduire considérablement le droit de regard de l'ONU sur les activités menées au nom du maintien de la paix et favoriser les faits accomplis. Ce serait une voie pour ces puissances d'intervenir dans des pays de moindre envergure économique ou militaire sans risquer de se voir être l'objet de telles interventions.³⁵

À cause de ces risques, il faudrait donc éviter de tomber dans une régionalisation qui équivaudrait à un éclatement des responsabilités et qui, en fin de compte, videra de son sens le principe de solidarité internationale. Une alternative consiste à promouvoir une responsabilité dans la complémentarité entre les acteurs régionaux africains et la communauté internationale incarnée par l'ONU.

4.3 Opter pour une responsabilité dans la complémentarité entre l'ONU et les OIG africaines

Si les africains doivent assumer plus de responsabilité dans la promotion de la paix et de la sécurité de leur continent, cela ne devrait pas signifier une éviction de l'ONU, particulièrement du Conseil de sécurité, de sa principale responsabilité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ni

³³ C'est, par exemple, la position de Thomas G. Weiss, David P. Forsythe et Roger A. Coate, in « United Nations Security options after the Cold War ». Chap in *The United Nations and the changing world politics*, 3ème édition. Boulder. Col.: Westview Press, 2000.

³⁴ Un risque reconnu par M. Robert Duval, Ambassadeur adjoint du Canada aux Nations Unies, dans un entretien qu'il nous a accordé (entretien téléphonique du 20-02-2002)

³⁵ Funni Olonisakin, op.cit.